

Mission réalisée	Périodique règlementaire
Dossier / Rapport	2405291
Date de la vérification	15 mai 2024
Lieu de la vérification	Atelier 5679
Vérificateur	M. CAVAREC

CHARIOT PLUS**Z.A. de Kermelin****56890 SAINT AVE****IDENTIFICATION : équipement de travail (levage-manutention / R. 489)**

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR / Catégorie 3	
Constructeur	STILL
Type	R.X. 20 / 20
Identification	5162 15D0 0376
Mise en service	2013
CARACTERISTIQUES	
Particularités / équipement	Automoteur / mât triplex inclinable / tablier avec translateur intégré / lg : 0,98 m
Capacité nominale	2000 kg
Capacité effective	1900 kg jusqu'à 3,86 m / 1700 kg jusqu'à 4,80 mât vertical
Hauteur de levage / portée	4,80 m mesuré / centre de gravité de la charge à 0,50 m sur fourches
Equipement porte charge	2 fourches frontales / Ep. : 40 mm, Lg : 1200 mm x 100 mm / usure talon : <10%
Conducteur / commandes	Porté assis, conduite frontale en cabine ouverte / compteur : 10 201 heures
Organes de suspension	2+1 chaines à 3+2 / 4+4 mailles jointives, pas : 19,05 / 25,40 mm / allongement : <3%
Organes de sécurités	Limiteur de débit, commandes non maintenues, arrêt d'urgence / contact de présence
Energie / propulsion	Electrique sur batterie embarquée / roues simples sur « P.P.S. » avant et arrière
Epreuves règlementaires	Réalisées le 05 avril 2018
Déclaration de conformité	Présenté Marquage : « C.E. » en place sur châssis

VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE (R. 4323-23 à R.4323-27 du code du travail)**Règlementation applicable : arrêté du 1 mars 2004 - article 2 / Périodicité réglementaire - article 23 : 6 mois****Article 5-1 : Examen d'adéquation** : non réalisé (mission complémentaire sur demande)**Article 6 : Essais de fonctionnement****Article 9 : Examen de l'état de conservation****Condition de la vérification** : en exploitation / aucun incident ni modification portée à notre connaissance ce jour.

La mission ne comprend pas : l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, ainsi que les mesures d'organisation et d'utilisation de l'appareil, les règles générales de prévention, l'analyse de la documentation éventuellement présentée.

§ Les essais réalisés ont sollicité l'appareil sur au moins un point correspondant à sa capacité maximale d'utilisation.

§ Personnel habilité pour la conduite de l'appareil lors des essais : présent

CP : 5679**CONCLUSION (en référence)**

Il appartient au chef d'établissement utilisateur de décider, au regard des informations portées dans ce rapport de la mise en service de l'appareil. (Art. L. 4321-1)

Examens et essais réglementaires réalisés ce jour dans les limites de notre mission :

Selon article 6 –

Au titre de l'essai de fonctionnement :

Sans observation.

Selon article 9 –

Au titre de l'examen de l'état de conservation :

Sans observation.

Symboles : A : anomalies essentielles jugées de nature à suspendre le maintien en service de l'appareil avant d'y avoir remédié. / B : risque pour le matériel ou installation / C : organisation ou information réglementaire.

Chariot élévateur de manutention
Constructeur : STILL

- Conducteur porté assis
- Type : R.X. 20 / 20

- Identification : 5162 15D0 0376

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION ET ESSAIS DE FONCTIONNEMENT

POINTS VERIFIES (Selon articles 6 et 9) (parties visibles et accessibles sans démontage)	CONSTATS et essais	N° OBS.
<u>SOURCE D'ENERGIE (électrique)</u> Dispositif de condamnation / arrêt d'urgence Motorisation / canalisations / protection / fixation	Assurée sur énergie par clef de contact / coupe batterie Bon état apparent des parties visibles	
<u>STRUCTURE / EQUIPEMENT PORTE - CHARGE</u> Ossature, châssis, contrepoids, batterie Mât - liaisons - tablier et translateur hydraulique Fourches frontales à tenons sur crémaillères Organes de suspension (chaines) Attaches / ridoirs de tension / réglage Poulies - galets - axes - guidages	Absence d'anomalies visibles Fonctionnent, sans défaut apparent Sans défaut apparent (usure talon <10%) En état, allongement dans les tolérances (<3%) Correctement réalisées Sans défaut apparent	
<u>POSTE de CONDUITE / sécurités</u> Accessibilité / siège et ceinture Constitution, fixation, plancher, marchepieds... Protection des organes mobiles ou dangereux Protection passive du conducteur (toit, tablier carter) Protection active du conducteur Visibilité périphérique / rétroviseur	Conforme, sans anomalie visible Bon état Assuré dans les conditions normales d'utilisation Assuré, en état Capteur de présence sous le siège validant les commandes Satisfaisante / en état	
<u>ORGANES de COMMANDE</u> Identification des organes de service Etat - fonctionnement / retour au point neutre Avertisseur sonore de présence et de recul Indicateurs / témoins / compteur	Pictogrammes en place, lisibles Bon état / assuré, auto Fonctionnent Fonctionnent	
<u>MOUVEMENT de la CHARGE (sur fourches)</u> Vérins et circuit hydraulique / distributeur Arrêt et maintien de la charge / levage-inclinaison Limitation de la vitesse descente (< 0,60 m/s) Limiteur de pression Limitation de la course des vérins	Bonne étanchéité, canalisations souples en état Efficace avec charges d'essais Assuré par le limiteur de débit Fonctionne Assuré par le limiteur de pression et butées fixes sur mât	
<u>MOBILITE de L'APPAREIL</u> Mécanismes visibles et accessibles Frein de service et auto par inversion électrique Frein d'immobilisation à commande mécanique Roues simples sur "P.P.S." Commande / organes de direction Feux de recul / gyrophare Feux de travail	Etat et fonctionnement satisfaisant Efficaces avec charge d'essai Bon fonctionnement Bon état apparent Fonctionnement correct Fonctionnent Fonctionnent	
<u>PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES</u> Affichage des capacités de charge sur fourches Abaque affiché avec centre de gravité à 0,50 m Consignes de sécurité et d'emploi L. 4711-1 à L. 4711-5 : Registre de sécurité R. 4323-19 : Carnet de maintenance R. 4313-14 : Déclaration de conformité R. 4323-28 : Epreuves réglementaires Notice d'instructions / documentation technique Identification - repère - plaque de constructeur	Réalisé, lisible du poste de conduite par le conducteur 1900 kg jusqu'à 3,86 m / 1700 kg jusqu'à 4,80 m Apposées sur l'appareil / poids mini batterie affiché : 813 kg Visé Présenté Présentée Réalisées le 05 avril 2018 Existent Existe, fixée sur le châssis	